Image not found or type unknown

Donation égale pour des enfants légitimes et non légitimes

Par **Danielle20**, le **04/11/2013** à **18:13**

J'ai deux enfants d'un premier mariage et un enfant commun avec mon deuxième mari. Lui-même n'a que cet enfant commun.
Les enfants ont respectivement 43, 39 et 33 ans.
Nous désirerions leur laisser nos biens à parts égales, vu que nos enfants s'entendent très bien et que mon mari fait office de père depuis
notre mariage en 1979.
Comment procéder ?
On nous conseille une adoption de mon mari pour mes deux premiers enfants (qui n'ont aucun contact avec leur père biologique encore vivant).
De quelle adoption s'agit-il ? Est-ce possible ? Comment procéder ?
Merci si vous pouvez me renseigner.
Danielle Le Goas

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés